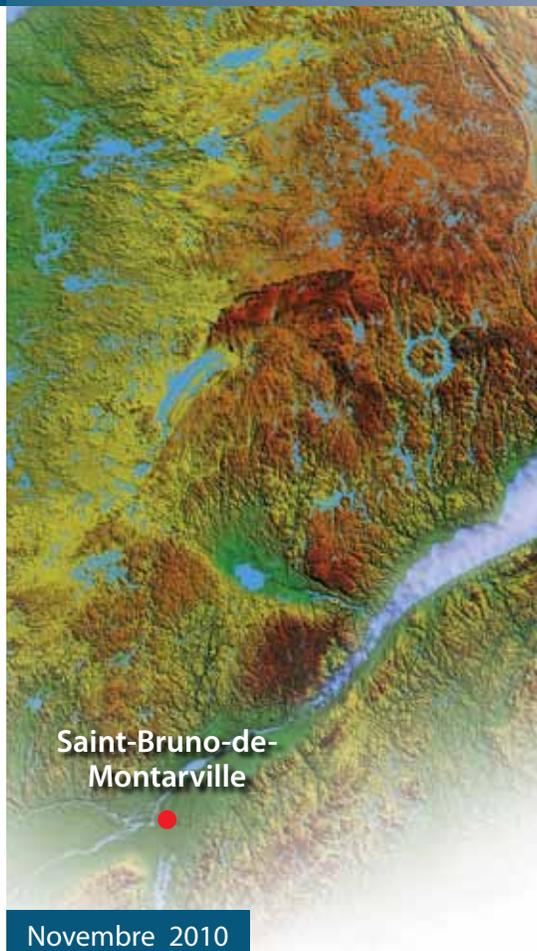


# Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement



Le présent document a été réalisé pour Hydro-Québec TransÉnergie  
par Hydro-Québec Équipement et services partagés avec la collaboration de  
la direction – Services de communication d'Hydro-Québec

Poste de  
Saint-Bruno-de-Montarville  
à 315-25 kV

---

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

---



## Table des matières

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 1   | Justification et description du projet.....                  | 5  |
| 1.1 | Justification.....   | 5  |
| 1.2 | Caractéristiques du poste et de la ligne d'alimentation..... | 5  |
| 1.3 | Coût du projet et calendrier de réalisation.....             | 8  |
| 1.4 | Autorisations gouvernementales.....                          | 8  |
| 1.5 | Politiques de l'entreprise.....                              | 8  |
| 2   | Description du milieu.....                                   | 9  |
| 2.1 | Zone d'étude.....  | 9  |
| 2.2 | Milieu naturel.....  | 9  |
| 2.3 | Milieu humain.....   | 10 |
| 2.4 | Paysage.....   | 11 |
| 3   | Analyse des variantes de projet.....                         | 12 |
| 3.1 | Critères de détermination de l'emplacement de poste.....     | 12 |
| 3.2 | Description des variantes d'emplacement.....                 | 12 |
| 3.3 | Comparaison des variantes.....                               | 14 |
| 4   | Participation du public.....                                 | 16 |
| 4.1 | Information générale.....                                    | 16 |
| 4.2 | Information-consultation.....                                | 16 |
| 4.3 | Information sur la solution retenue.....                     | 17 |
| 4.4 | Résultats de la démarche de participation du public.....     | 17 |
| 5   | Impacts et mesures d'atténuation.....                        | 18 |
| 5.1 | Impacts sur le milieu naturel.....                           | 18 |
| 5.2 | Impacts sur le milieu humain.....                            | 18 |
| 5.3 | Impacts sur le paysage.....                                  | 18 |
| 5.4 | Impacts positifs.....  | 18 |
| 6   | Surveillance et suivi environnementaux.....                  | 19 |
| 6.1 | Surveillance environnementale.....                           | 19 |
| 6.2 | Suivi environnemental.....                                   | 19 |
| 7   | Retombées économiques régionales.....                        | 20 |
| 7.1 | Programme de mise en valeur intégrée.....                    | 20 |
| 7.2 | Mesures favorisant les retombées économiques.....            | 20 |

---

### Tableau

|   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | Calendrier de réalisation du projet..... | 8 |
|---|--|---|

---

### Cartes

|   |   |    |
|---|---|----|
| 1 | Zones desservies par les postes satellites.....         | 6  |
| 2 | Ligne d'alimentation à 315 kV – Solution optimisée..... | 7  |
| 3 | Emplacements de poste étudiés.....                      | 13 |

---

### Annexes

|   |   |    |
|---|---|----|
| A | Principaux collaborateurs à l'étude d'impact..... | 23 |
| B | Simulations visuelles.....                        | 25 |
| C | Dossier cartographique.....                       | 27 |

## Situation du projet



# Justification et description du projet

## 1.1 Justification

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire un nouveau poste de transformation à 315-25 kV ainsi qu'une ligne d'alimentation à 315 kV dans la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Le projet vise principalement à renforcer le réseau de distribution régional afin que ce dernier puisse répondre, à long terme, à la croissance soutenue de la demande d'électricité. Le poste de Saint-Bruno-de-Montarville permettra, au cours des prochaines années, d'éviter le dépassement de la capacité des postes environnants qui, pour la plupart, n'offrent plus de possibilités d'expansion. En effet, grâce au transfert d'une partie de leurs charges vers le nouveau poste, il sera possible de dégager des marges de manœuvre aux postes de Chambly, de Brossard et de Saint-Basile.

La zone visée par les changements à apporter au réseau électrique local couvre, en tout ou en partie, les municipalités de Beloeil, de Boucherville, de Brossard, de Carignan, de Chambly, de La Prairie, de Longueuil, de Saint-Bruno-de-Montarville, de Saint-Basile-le-Grand et de Sainte-Julie (voir la carte 1).

Hydro-Québec a envisagé trois scénarios pour régler le problème de dépassement de la capacité des postes de Brossard, de Chambly et de Saint-Basile. Les scénarios 1 et 2 prévoient la construction

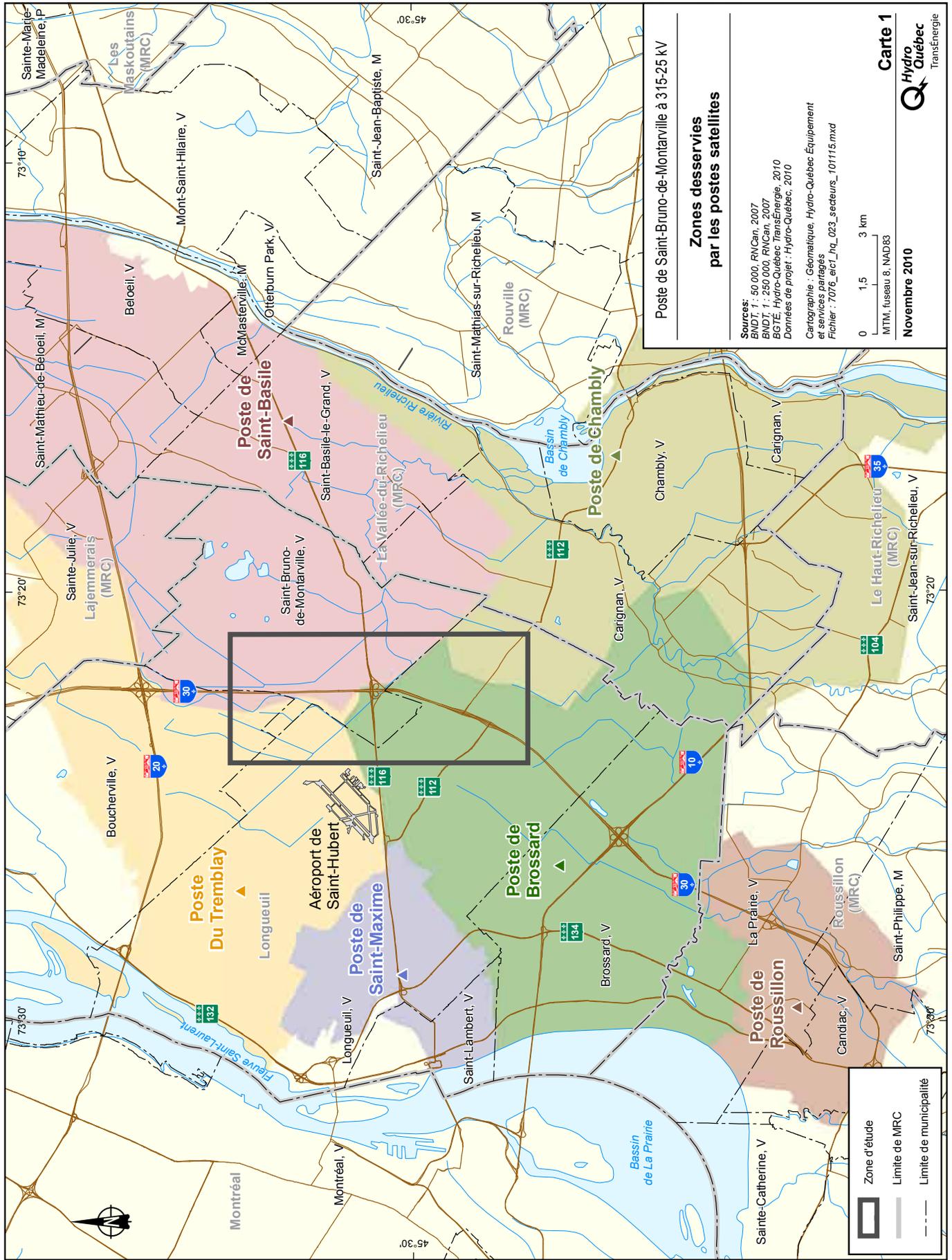
immédiate d'un nouveau poste, et le scénario 3, l'ajout d'un transformateur au poste de Chambly et le transfert à ce poste de certaines charges de même que la construction d'un nouveau poste dans plusieurs années.

L'entreprise a retenu le scénario le plus économique, soit le scénario 1, qui consiste à construire un nouveau poste à 315-25 kV près des centres de charge et une ligne d'alimentation pour relier le nouveau poste au réseau.

## 1.2 Caractéristiques du poste et de la ligne d'alimentation

Le poste de Saint-Bruno-de-Montarville comportera, à l'étape initiale, deux transformateurs de puissance à 315-25 kV d'une capacité de 66 MVA chacun et sept départs de ligne à 25 kV. À l'étape ultime, il sera équipé de quatre transformateurs de 66 MVA et de 28 départs de ligne de distribution. Il occupera une superficie d'environ 20 000 m<sup>2</sup> et sera situé en milieu industriel.

Une courte ligne d'alimentation à 315 kV d'environ 170 m raccordera le poste à la ligne à 315 kV de Boucherville-La Prairie. Il faudra par ailleurs renforcer une section d'environ 400 m de cette ligne existante. Le projet comprendra l'installation de cinq nouveaux pylônes en acier et le démantèlement de deux pylônes existants (voir la carte 2).



**Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV**

**Zones desservies par les postes satellites**

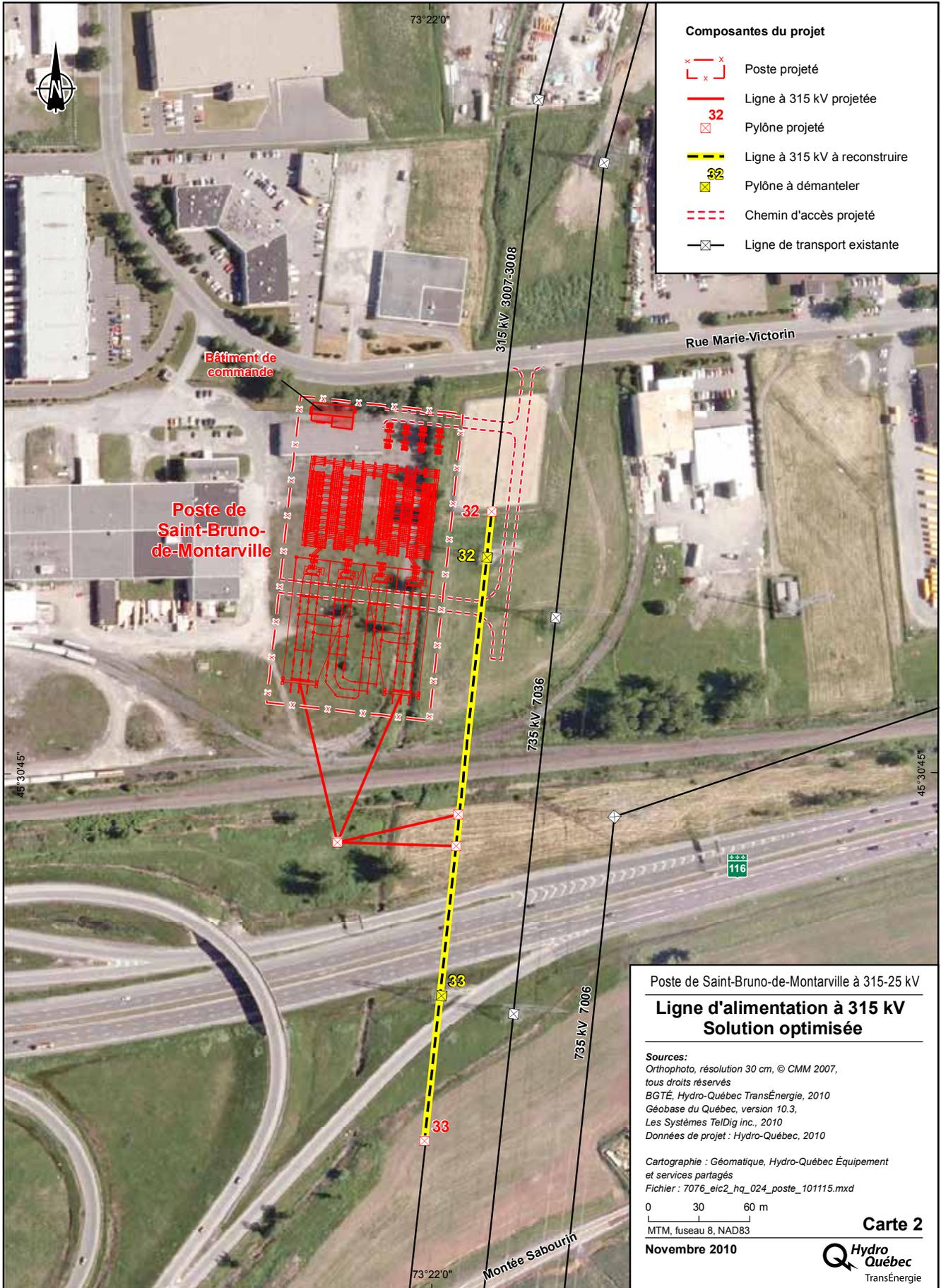
**Sources:**  
 BNDT 1 : 50 000, RNCan, 2007  
 BNDT 1 : 250 000, RNCan, 2007  
 BQTE : Hydro-Québec TransÉnergie, 2010  
 Données de projet : Hydro-Québec, 2010

**Cartographie :** Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés  
 Fichier : 7076\_eicl\_hq\_023\_sedeurs\_101115.mxd

0 1,5 3 km  
 MTM, fuseau 8, NAD83

**Carte 1**  
**Hydro Québec**  
 TransÉnergie

**Novembre 2010**



### 1.3 Coût du projet et calendrier de réalisation

Le coût global de la phase initiale du projet est estimé à 56,1 M\$. Il est prévu que la construction du poste de Saint-Bruno-de-Montarville exigera un investissement de 46,2 M\$, tandis que la construction de la ligne d'alimentation nécessitera 7,2 M\$. Des investissements supplémentaires de 2,7 M\$ seront nécessaires pour la modification de protections aux postes de Boucherville et de La Prairie ainsi que pour l'installation d'équipements de télécommunication.

Les activités liées à la réalisation du projet se dérouleront selon le calendrier ci-dessous.

Tableau 1 : Calendrier de réalisation du projet

| Étape  | Période cible                 |
|--|-------------------------------|
| Demande des autorisations gouvernementales   | Printemps 2010                |
| Obtention des autorisations gouvernementales | Hiver 2012                    |
| Construction du poste                        | Printemps 2012 – automne 2013 |
| Construction de la ligne                     | Printemps – été 2013          |
| Mise en service                              | Automne 2013                  |

### 1.4 Autorisations gouvernementales

Le projet de construction du poste de Saint-Bruno-de-Montarville est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 2k du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Il est soumis au processus décrit aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Une fois que l'autorisation du projet est délivrée par le gouvernement, Hydro-Québec doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Un avis de conformité aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* doit également être obtenu. Enfin, avant le démarrage des travaux, le projet doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la Régie de l'énergie du Québec étant donné qu'il nécessite un investissement supérieur à 25 M\$.

À noter que la ligne d'alimentation n'est pas assujéti aux articles 31.1 et suivants de la LQE, compte tenu de sa longueur de moins de 2 km.

### 1.5 Politiques de l'entreprise

Hydro-Québec mise sur l'utilisation judicieuse des ressources dans une perspective de développement durable. Sa politique Notre environnement constitue l'engagement de l'entreprise envers l'environnement et présente les orientations qu'elle souhaite privilégier en cette matière et en matière de santé et de sécurité du public. La politique Notre rôle social constitue pour sa part l'engagement de l'entreprise au regard de son rôle dans la société. Hydro-Québec se veut une entreprise responsable, soucieuse d'apporter une contribution réelle à l'essor économique et au développement social et culturel de la société dans laquelle elle exerce ses activités.

Les politiques Notre environnement et Notre rôle social sont accessibles à l'adresse Web suivante : [[http://www.hydroquebec.com/publications/fr/politiques/pdf/recueil\\_politiques.pdf](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/politiques/pdf/recueil_politiques.pdf)]

## Description du milieu

### 2.1 Zone d'étude

La zone d'étude couvre une superficie d'environ 35 km<sup>2</sup> dans l'agglomération de Longueuil. Elle se situe à l'intérieur des limites administratives de trois municipalités, soit Longueuil (arrondissement de Saint-Hubert), Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville. Elle est traversée d'est en ouest par la route 116 et du nord au sud par l'autoroute 30 et par trois lignes de transport d'énergie à 315 et à 735 kV (voir la carte A, *Milieus naturel et humain*, en pochette).

### 2.2 Milieu naturel

#### 2.2.1 Composantes physiques

La zone d'étude est comprise dans les Basses-terres du Saint-Laurent, à mi-chemin entre le fleuve et la rivière Richelieu, et s'inscrit dans le bassin versant de cette dernière. Peu de cours d'eau y sont présents, mais elle est parcourue par un important réseau de fossés de drainage parallèles aux limites de lot. Son altitude se situe entre 23 et 29 m, sauf dans la partie nord-est où elle s'élève à 40 m. Les matériaux argileux mal drainés dominent l'ensemble.

#### 2.2.2 Flore

La superficie des zones boisées, tous genres confondus, s'établit à quelque 1 000 ha, ce qui équivaut à 28,5 % de la superficie totale de la zone d'étude. Les plus importants peuplements forestiers en superficie et les plus sensibles sont les érablières situées en territoire agricole protégé et les milieux humides. On signale la présence d'aucun peuplement âgé ou d'intérêt écologique.

Deux érablières situées en territoire agricole et couvrant une superficie totale de 80 ha sont présents dans le quadrant sud-est de la zone d'étude. Pour leur part, les 56 milieux humides que compte cette dernière sont tous situés au sud de la route 116, sauf deux. Ils ont une superficie totale d'environ 71 ha et représentent 2,1 % de la superficie de la zone d'étude. Les milieux humides sont représentés sur la carte A, *Milieus naturel et humain* (en pochette).

Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), la wolffie boréale, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, est présente dans un milieu humide à l'ouest des Promenades Saint-Bruno.

#### 2.2.3 Faune

On ne signale aucun habitat faunique, bien que plusieurs espèces de mammifères terrestres soient potentiellement présentes. Les espèces les plus communes sont le rat musqué et le raton laveur. Les informations indiquent que quatre espèces de la grande faune étaient vraisemblablement présentes dans la zone de chasse 08 en 2008, soit le cerf de Virginie, l'orignal, l'ours noir et le dindon sauvage.

Au total, 114 espèces d'oiseaux ont été observées dans la zone d'étude ou à proximité. À noter également que celle-ci renferme un site d'observation du harfang des neiges.

Selon le CDPNQ, trois mammifères susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables au Québec pourraient être présents dans le secteur. Il s'agit de la chauve-souris argentée, de la chauve-souris rousse et de la chauve-souris cendrée, qui ont été observées au parc national du Mont-Saint-Bruno. Pour sa part, l'examen de la base de données sur les oiseaux en péril du Québec révèle qu'il y a, à l'intérieur de la zone d'étude, deux sites de nidification connus du hibou des marais, un oiseau en péril. Enfin, selon le CDPNQ et l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec, il y a cinq occurrences d'espèces de l'herpétofaune avec statut de protection.

## 2.3 Milieu humain

### 2.3.1 Utilisation du sol

#### Milieu bâti, activités agricoles et touristiques

Le milieu bâti occupe environ 30 % de la zone d'étude. Il est majoritairement composé de secteurs résidentiels, mais aussi de bâtiments commerciaux et industriels (voir la carte A, *Milieux naturel et humain*, en pochette). Les bâtiments commerciaux sont concentrés en bordure ouest de l'autoroute 30, au sud de la route 116. Le côté est de l'autoroute 30, au nord de la route 116, est pour sa part occupé par les bâtiments du parc d'affaires Gérard-Filion. L'Agence spatiale canadienne se trouve dans l'arrondissement de Saint-Hubert, à l'ouest de l'autoroute 30 et au nord de la route 116.

Dans la zone d'étude, le cadre bâti résidentiel est, dans une large mesure, composé de maisons unifamiliales et se concentre principalement dans les périmètres d'urbanisation. La trame des rues de ces quartiers résidentiels est typique des banlieues. Le milieu bâti résidentiel en dehors des périmètres d'urbanisation est caractérisé par un développement linéaire et éparé en bordure des principales voies de circulation.

Une portion importante de la zone d'étude est vouée à l'agriculture, 45 % de sa superficie étant comprise à l'intérieur du territoire agricole protégé. Selon les données de la Financière agricole, la majorité des terres sont consacrées aux grandes cultures.

Plusieurs pistes cyclables sillonnent la zone d'étude. Au sud-est, un sentier de motoneige local et le sentier Trans-Québec n° 5 traversent des terres agricoles et des terres en friche. Plusieurs parcs et espaces verts sont disséminés sur l'ensemble de la trame résidentielle. Enfin, le Centre Marcel-Dulude est situé boulevard Clairevue à Saint-Bruno-de-Montarville.

#### Infrastructures et équipements

Les principaux axes routiers sont l'autoroute 30, orientée nord-sud, et la route nationale 116, orientée est-ouest ; les deux accueillent une circulation importante. Une voie ferrée du CN longe le côté nord de la route 116 ; il s'agit de la ligne qui va à Saint-Hyacinthe depuis le pont Victoria. La ligne qui se dirige vers Sorel-Tracy en passant par Boucherville vient se raccorder à celle-ci à l'intérieur de la zone aéroportuaire.

L'aéroport Montréal Saint-Hubert Longueuil est situé au nord de la route 116 et à l'ouest de l'autoroute 30 ; seule l'extrémité est de ses terrains est comprise dans la zone d'étude.

L'emprise d'Hydro-Québec longe l'autoroute 30 pour ensuite bifurquer légèrement vers l'est juste au sud de la route 116. Elle comprend deux lignes à 735 kV ainsi que la ligne à 315 kV à laquelle se raccordera le poste. Un gazoduc longe le chemin de Chambly, l'autoroute 30 et la route 116, et un oléoduc est juxtaposé à l'autoroute 30, du côté ouest, dans la partie nord de la zone d'étude.

### 2.3.2 Projets de développement

Plusieurs projets résidentiels et commerciaux sont prévus dans les limites de la zone d'étude, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Hubert et de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

Par ailleurs, les autorités de la Ville de Longueuil prévoient que les espaces vacants compris entre l'autoroute 30 et les rues situées à l'ouest de celle-ci se développeront. Certains espaces seront occupés par des bâtiments commerciaux, qui viendront s'ajouter aux bâtiments déjà présents entre les Promenades Saint-Bruno et le boulevard Cousineau. La Ville de Longueuil prévoit améliorer les accès aux Promenades Saint-Bruno à partir de l'autoroute 30.

### 2.3.3 Archéologie

La banque de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec ne contient aucune mention d'un site archéologique dans la zone d'étude. Hydro-Québec a, par ailleurs, effectué une étude du potentiel archéologique pour les périodes préhistorique (avant l'arrivée des premiers Européens) et historique.

Pour la période préhistorique, cette étude signale l'existence de quatre zones à potentiel archéologique en bordure du mont Saint-Bruno et de deux zones sur les rives du ruisseau Massé. Pour la période historique, l'examen des cartes d'époque montre que les chemins qui desservent le territoire sont d'ouverture ancienne. Les routes qui présentent un fort potentiel archéologique sont le chemin de la Savane, le rang des Vingt-Cinq, la montée Sabourin, le Grand Boulevard et le chemin de Chambly. Les terrains qui les bordent sont susceptibles de receler des ressources archéologiques témoignant de l'occupation agricole de ce territoire depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

## 2.4 Paysage

La division cadastrale de la zone d'étude, issue du régime seigneurial, présente des lots étroits et profonds. Des zones résidentielles occupent les secteurs nord-est (Saint-Bruno-de-Montarville) et sud-ouest (Saint-Hubert). Ces zones présentent toutes deux un cadre bâti composé d'habitations unifamiliales isolées ou jumelées, et disposées selon une trame urbaine relativement serrée.

Au centre, l'Agence spatiale canadienne, la zone aéroportuaire, le parc d'affaires Gérard-Filion et le

centre commercial les Promenades Saint-Bruno forment de vastes ensembles composés de bâtiments de grandes dimensions et de vastes aires d'entreposage et de stationnement.

Les principaux éléments de la structure paysagère sont, tout d'abord, le mont Saint-Bruno, qui domine le paysage au nord-est et forme un élément symbolique du milieu et un point de repère régional. Il y a aussi la plaine agricole, qui occupe l'espace entre les secteurs urbanisés. Enfin, l'autoroute 30, la route 116 et le chemin de fer traversent la zone d'étude dans diverses directions et constituent de grandes barrières physiques qui ont influencé le développement urbain.

## Analyse des variantes de projet

### 3.1 Critères de détermination de l'emplacement de poste

La détermination des emplacements de poste ainsi que l'élaboration et l'analyse des tracés de ligne reposent sur deux principes : assurer la meilleure intégration possible des équipements dans le milieu d'accueil et réduire le coût de réalisation du projet. Ces principes se traduisent par l'adoption de critères techniques et environnementaux touchant la conception, la localisation ainsi que la construction et l'exploitation des équipements.

En plus des critères de localisation, la croissance des charges à court et à moyen terme dans le secteur de l'intersection de la route 116 et de l'autoroute 30 fait en sorte que le nouveau poste doit être situé le plus près possible de ces charges ainsi qu'à proximité du réseau de distribution existant.

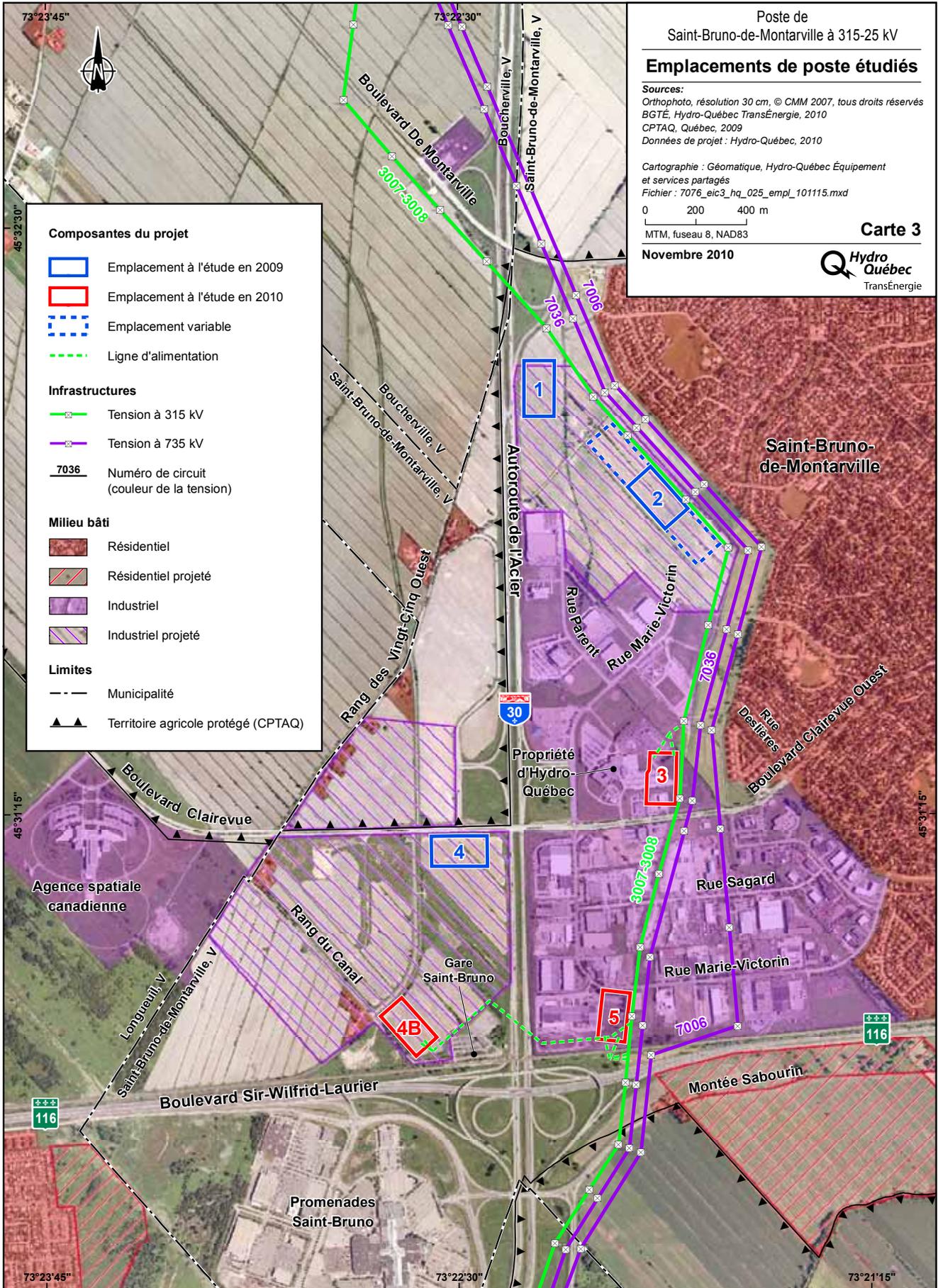
Hydro-Québec souhaite enfin que ses projets soient reçus favorablement par les milieux d'accueil.

### 3.2 Description des variantes d'emplacement

Toutes les variantes étudiées respectent le zonage actuel ou prévu ainsi que les normes applicables en matière d'exposition aux champs électriques et magnétiques. Aucune d'elles n'a d'impact sur le climat sonore pour les résidents vivant à proximité.

Au cours des études, il s'est révélé impossible de situer le poste dans le quadrant sud-ouest de la zone d'étude, la proximité de l'autoroute et du milieu bâti ne laissant pas suffisamment d'espace pour son raccordement à la ligne à 315 kV de Boucherville-La Prairie.

Les avis exprimés lors des rencontres d'information-consultation tenues à l'été 2009 ainsi que des analyses techniques et environnementales ont amené Hydro-Québec à éliminer les emplacements 1 et 2, à optimiser l'emplacement 4 et à ajouter l'emplacement 5. Les variantes d'emplacement 3, 4B et 5 ont donc été présentées aux autorités et à la population au début de 2010 (voir la carte 3).



### Emplacement 3

L'emplacement 3 (voir ci-contre), qui se trouve en partie sur la propriété d'Hydro-Québec, se situe au centre du parc d'affaires Gérard-Filion. Le poste se trouvera à environ 200 m des résidences les plus proches. Outre les terrains de soccer et de baseball présents à proximité de cet emplacement, d'autres installations récréatives se trouvent en périphérie de la propriété d'Hydro-Québec.

### Emplacement 4B

L'emplacement 4B (voir ci-contre) est situé au nord de la route 116, entre les voies ferrées du Canadien National. Une piste cyclable longe le site sur ses côtés nord-ouest et sud-ouest. Les résidences les plus proches sont du côté ouest, à environ 85 m. L'ajout d'une ligne électrique dans ce milieu très ouvert pose problème, même si elle suit la trame des lots. Cette ligne devra traverser l'autoroute 30 et changer d'orientation à trois reprises avant de rejoindre la ligne à 315 kV de Boucherville-La Prairie. Les pylônes de formes et de hauteurs différentes, dans un nouveau corridor, vont accentuer l'encombrement d'un milieu déjà fortement marqué par la présence de lignes de transport.

### Emplacement 5

L'emplacement 5 (voir ci-contre), comme l'emplacement 3, se situe dans le parc d'affaires Gérard-Filion. Sa ligne d'alimentation mesurera environ 170 m et nécessitera la construction de trois nouveaux pylônes au sud du poste, entre la voie ferrée et la route 116, et le remplacement de deux pylônes de la ligne à 315 kV.

Le poste sera situé à environ 280 m des résidences les plus proches, qui se trouvent de l'autre côté de la route 116, le long de la montée Sabourin. Le milieu industriel à l'intérieur duquel se situe l'emplacement 5 forme aussi un vaste ensemble regroupant d'imposants bâtiments et de vastes aires d'entreposage et de stationnement. Le milieu est également marqué par la présence de trois lignes de transport, la voie ferrée du CN et un dépôt de neige. L'environnement immédiat présente donc une bonne capacité d'intégration des équipements projetés.

## 3.3

### Comparaison des variantes

Sur le plan de l'environnement, l'emplacement 5 se distingue, car c'est celui qui se situe le plus loin des résidences. C'est également l'emplacement le moins exposé aux observateurs mobiles. Ainsi, peu de mesures d'intégration visuelle seront nécessaires pour atténuer les impacts visuels. Sur le plan technoeconomique, c'est l'emplacement 3 qui se distingue. Tout d'abord, il se situe en partie sur une propriété appartenant déjà à Hydro-Québec. De plus, comme il se trouve à proximité de la ligne à laquelle le poste doit se raccorder, il sera nécessaire de construire seulement deux pylônes.

À la suite des consultations publiques organisées par l'entreprise et des rencontres avec les élus de la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville, il est apparu de façon évidente que l'emplacement 5 était le plus acceptable sur le plan social. Compte tenu de ses avantages importants sur le plan environnemental et de son acceptabilité sociale, c'est celui-là qu'Hydro-Québec a retenu (voir les simulations visuelles à l'annexe B).



**Emplacement 3** vu depuis l'angle du boulevard Clairevue et de la rue Marie-Victorin



**Emplacement 4B** vu depuis les résidences du rang Du Canal, à son extrémité ouest



**Emplacement 5** vu depuis la rue Marie-Victorin, en direction sud, à l'amorce de la courbe

## Participation du public

Le programme de participation du public a pour but de faire connaître le projet, de répondre aux besoins d'information des différents intervenants, d'assurer les suivis et de découvrir les préoccupations du milieu à l'égard du projet afin de pouvoir en tenir compte. Il permet à Hydro-Québec d'assurer l'intégration la plus harmonieuse possible des équipements dans leur milieu d'accueil. Le programme comporte trois grandes étapes :

- L'information générale ;
- L'information-consultation ;
- L'information sur la solution retenue.

### 4.1 Information générale

L'information générale, qui a été réalisée en mars et avril 2009, a permis à Hydro-Québec de faire connaître les grandes lignes de son projet et son échéancier. Les rencontres qui ont été organisées avaient d'abord pour but d'informer les élus et les gestionnaires responsables de l'aménagement du territoire. L'entreprise souhaitait en outre connaître leurs attentes, leurs préoccupations et leurs interrogations quant aux études à venir et à la démarche de participation du public. Le bulletin d'information générale sur le projet a été diffusé, et le numéro de la ligne Info-projets qui apparaît sur le bulletin a été communiqué lors des rencontres. Les personnes intéressées pouvaient en tout temps composer ce numéro pour formuler des commentaires et soumettre des questions.

L'agglomération de Longueuil et la Ville de Longueuil ont manifesté une grande préoccupation pour le territoire industriel et agricole situé du côté ouest de l'autoroute 30, entre l'autoroute 20 et l'autoroute 10. Dès la première réunion avec les autorités municipales de Saint-Bruno-de-Montarville, le 23 mars 2009, le maire et tous les membres du conseil municipal ont signifié à Hydro-Québec qu'ils ne souhaitaient pas qu'un poste soit construit dans leur municipalité, celle-ci comptant déjà sur son territoire un important corridor de lignes de transport.

Hydro-Québec a fourni des réponses à toutes les questions soulevées lors des échanges qui ont suivi les premières rencontres et s'est engagée à examiner en profondeur les impacts de son projet en tenant compte des préoccupations exprimées.

### 4.2 Information-consultation

L'étape de l'information-consultation, qui s'est déroulée entre mai 2009 et février 2010, a donné lieu à six rencontres d'information et de consultation à Saint-Bruno-de-Montarville. Les élus, les gestionnaires, les différents organismes concernés et la population ont été invités à y participer. Ces rencontres avaient pour but de présenter les emplacements de poste et les tracés de ligne à l'étude, et de recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu au fur et à mesure de l'avancement des études. Par ailleurs, diverses rencontres à caractère plus technique entre les représentants de la direction du Développement urbain de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et les responsables du projet d'Hydro-Québec ont également eu lieu. Le 27 août 2009, Hydro-Québec a organisé, à l'intention du conseil municipal, une visite au poste de Roussillon à La Prairie, une installation comparable au poste projeté.

Au cours des mois d'août et de septembre 2009, l'opposition au projet s'est structurée. Des participants ont invité Hydro-Québec à prendre en considération de nouvelles suggestions et à les étudier avant de déposer son étude d'impact. Ils souhaitaient que l'entreprise soit plus créative dans sa recherche d'emplacements et qu'elle propose des emplacements plus éloignés des quartiers résidentiels. Le 10 février 2010, une sixième rencontre d'information et de consultation publique a réuni quelque 150 participants préoccupés par cette question.

### **4.3 Information sur la solution retenue**

C'est en mars et en avril 2010 qu'Hydro-Québec a présenté son choix de l'emplacement de poste et du tracé de ligne jugés de moindre impact, lesquels tenaient compte des préoccupations recueillies auprès du milieu concerné par le projet. L'entreprise a fait connaître ses intentions dans un bulletin d'information qui a d'abord été présenté aux représentants officiels de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et qui a ensuite été diffusé plus largement.

L'emplacement choisi n'étant pas situé près des résidences, les premières réactions du milieu à l'égard de la solution retenue ont été très positives. Les citoyens ont néanmoins souhaité que le nouveau poste réponde à long terme à la demande croissante d'électricité dans le secteur. Le poste, jusqu'alors appelé poste de la Rive-Sud, a été renommé poste de Saint-Bruno-de-Montarville.

### **4.4 Résultats de la démarche de participation du public**

Le maire de Saint-Bruno-de-Montarville affirme désormais comprendre la nécessité du nouveau poste et se montre ouvert à la construction de celui-ci sur le territoire de sa municipalité. La députée de Laporte, ministre du Tourisme et responsable de la Montérégie au sein du gouvernement du Québec ainsi que les représentants du député de Chambly et du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie ont aussi fait connaître leur satisfaction quant à la solution retenue et au travail d'intégration accompli.

Enfin, les médias locaux et régionaux parlent maintenant d'un consensus à l'égard du projet. L'emplacement de poste retenu et le tracé de la ligne d'alimentation apparaissent comme une réponse appropriée à la croissance de la demande d'électricité sur la Rive-Sud (Montréal).

## Impacts et mesures d'atténuation

Le poste de Saint-Bruno-de-Montarville sera construit à l'intérieur du parc d'affaires Gérard-Filion et sera éloigné des zones résidentielles. Sa construction et son exploitation ne créeront que des impacts résiduels d'importance mineure, négligeable ou nulle.

La ligne d'alimentation à 315 kV, d'une longueur de 170 m, nécessitera la mise en place de cinq pylônes et le démantèlement de deux pylônes existants. Les impacts résiduels découlant de sa construction et de son exploitation sont également jugés d'importance mineure, négligeable ou nulle.

La plupart des impacts temporaires liés à la construction du poste et de sa ligne d'alimentation feront l'objet de mesures d'atténuation courantes éprouvées dans le cadre de projets similaires. De plus, Hydro-Québec a constitué une série de mesures d'atténuation particulières pour limiter le plus possible les impacts du projet. Ces mesures feront partie intégrante des documents d'appels d'offres remis aux entrepreneurs et des contrats accordés.

La carte B, *Impacts et mesures d'atténuation* (voir l'annexe C), situe les impacts résiduels cartographiables du poste et de la ligne d'alimentation ainsi que les zones qui feront l'objet de mesures d'atténuation particulières.

### 5.1 Impacts sur le milieu naturel

L'implantation du poste de Saint-Bruno-de-Montarville et de sa ligne d'alimentation n'aura que très peu d'impacts sur le milieu naturel étant donné que le projet est en majeure partie situé sur un terrain déjà perturbé compris à l'intérieur d'un parc industriel. Ainsi, les principaux impacts sur le milieu naturel sont liés aux travaux d'excavation et de terrassement, à la mise en place des équipements et au déplacement des engins de chantier. Ces activités auront un impact sur la surface et le profil du sol et pourraient altérer la qualité des sols, de l'eau et de l'air. Pendant l'exploitation et l'entretien des équipements, des impacts sur la qualité des sols et de l'eau sont également possibles.

Aucun impact sur le milieu biologique n'est prévu dans le cadre du projet hormis la coupe de quelques arbres.

### 5.2 Impacts sur le milieu humain

Les impacts résiduels sur le milieu humain sont également d'importance mineure ou négligeable. Ils découlent principalement des inconvénients qui résultent des travaux de construction et des restrictions quant à l'utilisation des terrains touchés.

La présence du poste de Saint-Bruno-de-Montarville et de sa ligne d'alimentation aura relativement peu d'impacts sur le milieu humain étant donné que les équipements seront situés dans un parc industriel, à l'écart des secteurs résidentiels, et près de l'intersection de deux axes routiers importants.

### 5.3 Impacts sur le paysage

Quant aux impacts résiduels sur le paysage, leur importance varie de mineure à négligeable. La présence du poste et de sa ligne d'alimentation n'aura qu'une faible incidence sur la qualité du paysage dans ce secteur. Le caractère industriel du milieu dans lequel s'insère le poste, la présence de quelques massifs arborescents de même que la présence de trois lignes électriques juxtaposées favorisent l'insertion des nouveaux équipements dans le paysage.

### 5.4 Impacts positifs

Le projet aura également des effets bénéfiques sur le milieu. En plus des retombées économiques qui découleront de sa construction, le poste de Saint-Bruno-de-Montarville permettra de répondre à la croissance de la demande d'électricité, particulièrement dans le secteur de l'intersection entre l'autoroute 30 et la route 116. Il contribuera donc à l'amélioration de la qualité de vie et favorisera le développement économique régional en assurant une plus grande sécurité d'approvisionnement en électricité pour les clients de la Rive-Sud de Montréal.

## Surveillance et suivi environnementaux

### 6.1 Surveillance environnementale

Dans le cas des projets de poste de transformation et de ligne de transport d'énergie électrique, la surveillance environnementale exercée par Hydro-Québec prend diverses formes selon l'étape du projet : ingénierie, préconstruction, construction ainsi qu'exploitation et entretien.

L'étape de l'ingénierie comprend la préparation des plans de construction et des documents d'appel d'offres. La surveillance environnementale consiste alors à s'assurer que toutes les normes, directives et mesures de protection de l'environnement prévues dans l'étude d'impact ainsi que toutes les conditions acceptées par Hydro-Québec sont intégrées aux plans et devis ainsi qu'à tous les autres documents contractuels relatifs au projet. Hydro-Québec prépare également un guide de surveillance environnementale des travaux afin d'assurer une application satisfaisante des mesures d'atténuation retenues.

Durant les travaux de construction, les responsables de la surveillance environnementale veillent au respect des engagements d'Hydro-Québec en ce qui a trait à la protection de l'environnement. À la fin de la construction, l'entreprise s'assure de l'exécution des travaux de remise en état des lieux. Le responsable de la surveillance environnementale procède à l'acceptation environnementale des travaux et rédige un rapport de surveillance.

À la fin des travaux, Hydro-Québec Équipement et services partagés transfère à Hydro-Québec TransÉnergie les engagements énoncés dans l'étude d'impact. Durant l'exploitation et l'entretien, la surveillance environnementale consiste à s'assurer de l'application des mesures visant à protéger l'environnement.

### 6.2 Suivi environnemental

Hydro-Québec met en place un programme de suivi environnemental afin de faire évoluer la démarche d'évaluation environnementale, tout en permettant de mesurer l'impact réel d'un projet ou d'une activité. Le programme permet en outre d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, de protection, de compensation ou de mise en valeur de l'environnement, et de les ajuster au besoin, dans une perspective d'amélioration continue.

Pour le poste de Saint-Bruno-de-Montarville, le programme de suivi comprendra la vérification de la conformité des installations par rapport aux réglementations de la municipalité et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en matière de bruit. Hydro-Québec procédera à des mesures à trois reprises : d'abord après la mise en service du poste, puis lorsqu'il sera équipé de deux transformateurs de puissance, et enfin après l'ajout du troisième et du quatrième transformateur.

Hydro-Québec prévoit enfin mesurer l'intensité des champs électriques et magnétiques (CÉM) avant et après la mise en service du poste, puis après l'ajout du troisième et du quatrième transformateur.

## Retombées économiques régionales

Le projet du poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV et de sa ligne d'alimentation à 315 kV devrait engendrer des retombées économiques directes de 8,4 M\$, ce qui représente 15,8 % du coût total du projet.

### 7.1 Programme de mise en valeur intégrée

Hydro-Québec tient à ce que ses projets s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et à ce que leur réalisation soit l'occasion pour elle de participer activement au développement des communautés concernées. Cette participation fait appel à un concept de partenariat basé sur le principe de l'équité entre la communauté qui accueille un nouvel ouvrage et l'ensemble de la population québécoise qui en bénéficie.

Ainsi, pour tous les nouveaux projets de transport d'énergie visés par le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), Hydro-Québec met à la disposition des organismes admissibles des crédits dont le montant équivaut à 1 % de la valeur initialement autorisée des nouvelles installations visées.

L'amélioration de l'environnement, de certaines infrastructures municipales ou communautaires et d'équipements de loisirs ainsi que l'appui au développement touristique ou régional sont les principaux domaines où les crédits de mise en valeur peuvent être utilisés.

### 7.2 Mesures favorisant les retombées économiques

Dans le cadre de ses projets, Hydro-Québec s'emploie à favoriser les retombées économiques régionales par l'application des mesures suivantes lorsqu'elles sont pertinentes :

- prévoir des clauses contractuelles obligeant les mandataires à utiliser les services de camionneurs-artisans, le tout conformément à la *Loi sur les transports* ;
- utiliser des dépôts de matériaux et des équipements situés dans la région où se déroulent les travaux ;
- louer des bureaux et des locaux dans le secteur de réalisation du projet ;
- avoir recours à des firmes régionales de services professionnels.

## **Annexes**

---

- A Principaux collaborateurs à l'étude d'impact
- B Simulations visuelles
- C Dossier cartographique



# Annexe A

---

## Principaux collaborateurs à l'étude d'impact

### A.1 Études techniques

#### Planification du réseau

- Jonathan Allard, ingénieur en planification – Réseaux régionaux, Hydro-Québec TransÉnergie ;
- Jocelyn Lambert, ingénieur en planification – Réseaux régionaux, Hydro-Québec TransÉnergie ;
- Guillaume St-Jean, ingénieur en planification – Réseaux de distribution, Hydro-Québec Distribution.

#### Poste de Saint-Bruno-de-Montarville

- Marie-Josée Gosselin, chef de projets – Postes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Junie Larose, ingénieure de projets – Postes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Francis Paré, ingénieur – Conception génie civil, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Marc Grondin, ingénieur – Appareillage électrique, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Marco Carlone, architecte, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

#### Ligne d'alimentation à 315 kV

- Mathieu Bolullo, chef de projets – Lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Olivier Bertaud, ingénieur de projets – Lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Claude Lafrenaye, ingénieur – Conception de lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

#### Expertise immobilière

- Karl Tremblay, évaluateur, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

### A.2 Études environnementales

#### Hydro-Québec

- Constance LeBel, chargée de projets – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- André Burroughs, conseiller – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés (archéologie) ;
- Marie-Claude Caron, conseillère – Autorisations gouvernementales, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Julie Couture, conseillère – Autorisations gouvernementales, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Daniel Goulet, conseiller – Recherche scientifique, Hydro-Québec TransÉnergie (CÉM) ;
- Simon Langlois, conseiller – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés (gestion des contaminants) ;
- Gilles Lemire, ingénieur en acoustique, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Natasha Messier, conseillère – Système d'information à références spatiales, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie) ;
- Richard Perreault, conseiller – Système d'information à références spatiales, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie) ;
- Christine Vadeboncoeur, conseillère – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés.
- Carlos Valladares, conseiller – Système d'information à références spatiales, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie).

### Consultants

- Julie Maheu, directrice de projet, AECOM TecSult ;
- Normand Gauthier, chef de service, AECOM TecSult ;
- Laurence Goesel, aménagiste, AECOM TecSult ;
- Lucie Labbé, biologiste, AECOM TecSult ;
- Isabelle Saucier, biologiste, AECOM TecSult ;
- Marie-Ève Bellavance, biologiste, AECOM TecSult ;
- Yannick Bergeron, technicien Écologie appliquée, AECOM TecSult ;
- Paul Corbeil, géomorphologue, AECOM TecSult ;
- Élane Bougie, architecte-paysagiste (paysage) ;
- Patrick Dupuis, géographe, AECOM TecSult (cartographie) ;
- Sébastien Boudreau, géographe, AECOM TecSult (cartographie) ;
- Simon Bouffard, GENIVAR (simulations visuelles) ;
- Pierre Bibeau, chargé de projet, Arkeos (archéologie) ;
- Chantal Jetté, chargée de projets, Mission HGE (caractérisation des sols) ;
- Marc Deshaies, ingénieur, Decibel Consultants (ambiance sonore) ;
- Riccardo Bonaccio, chargé de projets, Groupe Qualitas ;
- Gilles Dussault, directeur Géotechnique, Groupe Qualitas.

### A.3

#### Participation du public

##### Hydro-Québec

- Lucie Brodeur, chargée d'équipe – Relations avec le milieu, direction régionale – Richelieu, Hydro-Québec Distribution ;
- Carole Ménard, conseillère – Gestion stratégique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

##### Consultants

- Ionah Bernier, consultante en communication – Innova Communication ;
- Roland Mailhot, consultant en communication – Innova Communication.

### A.4

#### Édition

##### Hydro-Québec

- Jocelyne Baril, conseillère – Communication d'entreprise, Hydro-Québec.

##### Consultant

- Robert Rousseau, rédacteur technique.

# Annexe B

---

## Simulations visuelles

### B.1 Emplacement 5 vu depuis la rue Marie-Victorin



Situation actuelle



Simulation visuelle  
du poste sans mesures  
d'atténuation



Simulation visuelle  
du poste avec mesures  
d'atténuation

### B.2 Emplacement 5 vu depuis la montée Sabourin



Situation actuelle



Simulation visuelle  
du poste sans mesures  
d'atténuation



Simulation visuelle  
du poste avec mesures  
d'atténuation

# Annexe C

---

## Dossier cartographique

**A Milieux naturel et humain**

**B Impacts et mesures d'atténuation**





Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant  
100 % de fibres recyclées postconsommation.



2010E1771

